

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 02416

Numéro SIREN : 493 451 280

Nom ou dénomination : 4G MOTO

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2019 sous le numéro de dépôt 44990

Greffe du tribunal de commerce de Marseille



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 21/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/44990

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

Déposant :

Nom/dénomination : 4G MOTO

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 493 451 280

N° gestion : 2016 B 02416

4G MOTO
Société par actions simplifiée
au capital de 27 550 euros
Siège social : 1 Rue Euthymènes
13001 MARSEILLE
493 451 280 RCS Marseille

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 SEPTEMBRE 2019

Société 4G MOTO se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 1
01 MARSEILLE, sur convocation faite à chaque associé.

Dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par

idée par Monsieur Bernard GARCIA, en sa qualité de gérant de la
ères, Présidente de la Société.

GARCIA est désigné comme secrétaire.

, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les
présentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2755 actions sur
le droit de vote.

Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée
libérer.

Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

convocations régulières des associés,

e et la liste des associés,

statuts de la Société,

nt,

ns soumises au vote de l'Assemblée.

B77

W6



Handwritten signature or mark.

que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus
siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la
er de la convocation de l'Assemblée.

e acte de cette déclaration.

e ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

u Président,

en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,

mplissement des formalités.

ecture du rapport du Président.

are la discussion ouverte.

ant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions

OLUTION

e, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et examiné les
e clos le 31 décembre 2018, approuvés par l'Assemblée Générale
n date du 28 juin 2019, qui a constaté que les capitaux propres sont
a moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de
u Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée
e les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

loptée à l'unanimité des voix des associés.

ociété est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant
la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un
al à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de
aux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du

[Signature]

DVG



[Signature]

OLUTION

Le donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent
mplir toutes formalités de droit.

loptée à l'unanimité des voix des associés.

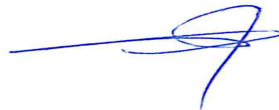
épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la

, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par
u.

et Frères
ard GARCIA



Le secrétaire
Bernard GARCIA



AN LTD
ine VAN GELDER



